

# APeVAL infos

Numéro 18 — Novembre 2011

## Recapitalisation 2011 CPVAL

### Dans ce numéro :

Recapitalisation 2011 CPVAL	1-2
Sortie annuelle 2011 - Stresa (Italie)	3
Action de Noël 2011	3-4
Retraité ne veut pas nécessairement dire vieux ?	4

**Lors de la session de septembre 2011, le Grand Conseil a décidé de recapitaliser CPVAL à hauteur de 80% mais jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 450 mios ainsi que de verser 117 mios pour les mesures transitoires suite aux pertes des assurés actifs dues au changement de système (passage de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations).**

Alors que l'employeur a toujours prôné une recapitalisation à 80% au 01.01.2012, il a décidé, en date du 24.08.2011 de proposer au Grand Conseil une modification de la LIEP afin de limiter la recapitalisation à 450 mios au lieu des quelques 530 mios minimum nécessaires.

Comme le relève le rapport du Conseil d'Etat, « cette mesure présenterait pour CPVAL l'inconvénient de disposer d'un capital inférieur à celui initialement prévu dans le projet de modification de la LIEP, ce qui serait de nature à compromettre ou modifier notablement les projections concernant l'évolution à moyen et long terme de sa situation financière ».

Cette décision aura des conséquences pour les assurés actifs car les projections établies par Swisscanto se basaient sur une capitalisation de

CPVAL de 80% dès le 01.01.2012 et sur un rendement net de 4.0% (pour obtenir un rendement net de 4.0%, le rendement brut doit se situer aux environs de 4.5%).

Les hypothèses retenues lors de la recapitalisation permettaient notamment de servir l'intérêt de 3% sur les comptes des assurés actifs et d'indexer, en partie du moins, les rentes des pensionnés.

Or actuellement, et sans doute pour un certain temps encore, un rendement net de 4% de la fortune devient difficilement réalisable voire impossible.

**Si ces hypothèses ne se réalisent pas, non seulement la totalité des intérêts prévus ne sera pas créditée sur les comptes des assurés actifs mais un probable gel des rentes à court ou moyen terme n'est pas impossible pour les rentiers.**

Ces derniers subissent actuellement un gel des rentes de 5 ans décidé lors de la précédente recapitalisation.

## **Comment sera traitée la recapitalisation des 450 mios + 117 mios de l'employeur ?**

Cette question sera débattue certainement lors de la session de novembre 2011 au Grand Conseil.

Il est à espérer qu'après les fortes turbulences boursières de ces derniers temps, un système similaire à celui trouvé lors de la précédente recapitalisation de 310 mios soit reconduit, à savoir un versement à CPVAL qui reprête immédiatement cet argent à l'Etat. Le taux servi par l'Etat sera probablement de 3.5% ce qui correspond au taux technique de la Caisse.

Or, comme le rendement brut devrait être de 4.5%, ceci signifie que CPVAL devra trouver d'autres placements dont le rendement moyen soit de l'ordre de 5.0% pour atteindre les objectifs.

**Le rendement étant proportionnel au risque, CPVAL devrait donc investir dans des secteurs à risques.**

Or, une plus grande prise de risque pour les caisses sous-capitalisées est quelque peu paradoxale. De plus, CPVAL doit réaliser les performances précitées sachant que son découvert, soit près de ¼ de son bilan, n'est pas rémunéré !

La majorité du Parlement a estimé que le montant de 117 mios pour les mesures transitoires était une participation suffisante de l'employeur.

Le coût de la prise en charge totale de ces mesures aurait coûté 280 mios au dit employeur.

Le Conseil d'Etat avait déjà ramené ce montant à 132 mios dans son message au Grand Conseil.

Avec cette somme, les personnes ayant 47 ans et moins n'auront aucune garantie sur la perte subie par le changement de système de primauté.

Les personnes de 57 ans et plus devraient avoir la garantie de toucher le montant de la rente selon le système actuel. La répartition du montant relatif aux mesures transitoires est de la compétence du comité de CPVAL.

**Mauvaise nouvelle en perspective pour les personnes situées dans la tranche d'âge 48 – 56 ans car, suite à la coupe de 15 mios, elles pourraient voir le montant de leur garantie diminuer par rapport à la proposition faite dans le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil.**

Les députés ont accepté que l'employeur verse une cotisation de solidarité pour maintenir le déficit nominal du 01.01.2012.

Ce taux ne suffira pas à maintenir ledit déficit du fait que le montant a été plafonné à 450 mios, ce qui ne correspondra pas au taux de couverture de 80%.

Ainsi, même si le degré de couverture va s'améliorer au fil des

ans, le montant du déficit va augmenter.

**L'argent que l'employeur n'a pas mis actuellement devra être versé dans le futur mais quand et par qui ?**

La reprise des marchés pourrait combler cette différence mais ceci est très incertain à court terme à entendre les prévisions des spécialistes.

**Prétendre que l'objectif de rente pour les assurés actifs de moins de 57 ans sera maintenu relève de l'utopie, sachant que la recapitalisation au 01.01.2012 est inférieure aux 80%, que le rendement de la fortune sera pour plusieurs années encore inférieur aux 4.5% nécessaires, que le montant des mesures transitoires a été diminué de 15 mios par rapport au projet du Conseil d'Etat.**

Dès le 01.01.2012, la réalité des faits montrera que le niveau des rentes actuelles ne pourra plus être maintenu dans le futur si ce n'est par un financement personnel.

**Le changement de primauté aura certes coûté cher à l'employeur mais coûtera encore cher à la plupart des assurés actifs actuels qui subiront une hausse des cotisations au 01.01.2012 et une baisse du niveau des prestations à terme.**

## Sortie annuelle 2011 à Stresa

Trois cars affrétés par François Bétrisey amenèrent 110 membres de l'association visiter Stresa au bord du lac Majeur.

Par groupe de 20 personnes, les participants ont embarqué sur des bateaux très bien motorisés afin de faire le tour des îles "Isola Madre" et "Isola dei Pescatori". Ils ont ensuite débarqué sur l'île "Bella Isola" pour se désaltérer et se laisser aller à quelques visites touristiques.



L'étape suivante fut le restaurant La Perla à Varallo Pombia. Les chauffeurs de cars ont fait la démonstration de leur dextérité au volant, en effectuant une marche

arrière dans les ruelles d'une impasse du petit village de Pombia.

L'apéro qui suivit et les 9 plats prévus sur la carte nous firent vite oublier cette petite mésaventure. L'accueil et toute la saveur de la cuisine italienne permirent à tous les convives de passer une après-midi merveilleuse.

**Les photos de la sortie sont disponibles sur le site internet: [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch)**

## Action de Noël 2011

### L'Association Cerebral Valais en quelques mots

L'Association Cerebral Valais œuvre au bien-être des 200 familles, issues de l'ensemble du canton du Valais, avec un enfant IMC (infirmes moteurs cérébraux) ou polyhandicapé.



Les causes de leur infirmité ont leur origine dans des lésions cérébrales survenues pendant la prime enfance. Les conséquences se manifestent principalement par des troubles de la motricité, de la posture, des mouvements. Lorsque ces troubles sont associés à

une déficience intellectuelle, des difficultés d'expression du langage, une épilepsie et/ou des troubles sensoriels, on parle de polyhandicap.

**Comme Alexandre Jollien, on peut aussi résumer l'infirmité motrice cérébrale par « une personne qui est prisonnière de son corps ».**

Si l'association est née en 1963 pour défendre un minimum vital, aujourd'hui elle joue un rôle important en faveur de la qualité de vie de ces familles. Ainsi, notre action s'est élargie pour soutenir les familles par l'information, le conseil et le soutien par le biais d'activités socioculturelles de manière ponctuelle à domicile ou hors du domicile.

Ces diverses formes de soutien se concrétisent par une prise en charge annuelle de plus de 80 personnes handicapées *lors de 7*

*campes, 21 week-ends, 10 sorties d'un jour pour les enfants et 10 sorties d'un jour pour les adultes ainsi que lors d'aide à domicile.*

Il est important de relever que pour chaque « jour de soutien-activité » la personne handicapée bénéficie de l'aide d'une personne accompagnatrice attitrée.

La plupart des activités sont effectuées dans les pavillons adap-



tés du Botza à Vétroz et les transports s'effectuent avec 3 mini-bus également adaptés. Pour mener à bien ces objectifs, l'association est dirigée par un comité bénévole principalement composé de parents et présidé par Monsieur Michel Jeanbourquin. Ce comité s'appuie sur une équipe de 6 professionnels, représentant 4,15 postes à plein temps.

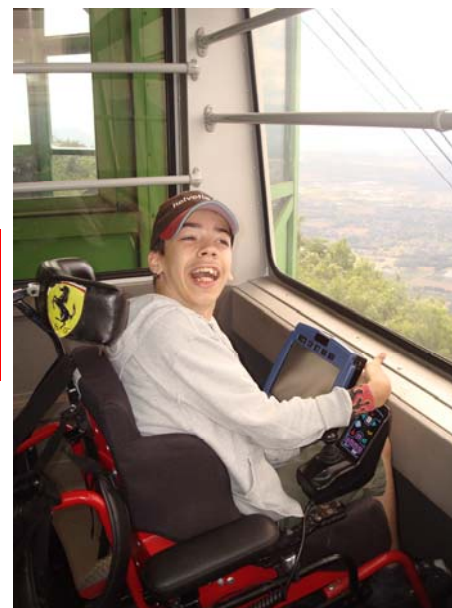
Ces professionnels encadrent un groupe de bénévoles et de volontaires qui représentent plus de 300 personnes, principalement en dessous de 25 ans. En 2010, leur présence en temps d'activité représente 16'414 heures ! Depuis plusieurs années, pour répondre à de nombreuses demandes de la part des membres, pour accroître le nombre d'activités et conformément à l'adage de la maison « parents soutenus, pari tenu » le comité a organisé et cela *sans un subventionnement complet* 20

sorties d'un jour, 3 week-ends et 2 camps. Ces coûts supplémentaires sont financés par la participation des membres, des lotos, mais cela ne couvre malheureusement pas tous les frais.

**L'adage de la maison  
« Parents soutenus, pari  
tenu »**

De fait, le comité relève un formidable défi, pour trouver annuellement entre Fr. 40'000.- à Fr. 60'000.-, et ainsi permettre aux personnes handicapées d'avoir des espaces supplémentaires d'évasion hors de la famille.

C'est pourquoi, nous vous invitons à participer activement à cette collecte de Noël en faveur de l'Association Cerebral Valais et ainsi soutenir par votre don les sorties du mercredi après-midi en faveur des enfants de l'Association Cerebral Valais.



**Merci d'utiliser le bulletin de versement joint pour votre don.**

Toutes les informations peuvent être consultées sous le site [www.cerebral-vs.ch](http://www.cerebral-vs.ch)

## Retraité ne veut pas nécessairement dire vieux ?

**Il est vrai qu'à voir certains la question se pose, mais sachez-vous que c'est le caractère des personnes qui affiche souvent l'âge ! L'individu peut effectivement paraître vieux à 50 ans ou jeune à 70 ans suivant son comportement.**

Il faut aussi savoir que l'âge c'est comme l'heure ; il change toujours, et comme une horloge si sa pile est plate elle risque de vous jouer pas mal de mauvais tours. Alors si vous souhaitez une recharge de vos batteries, n'hésitez pas à nous contacter car nous avons encore un peu de dynamisme à partager.

Ceci dit, le comportement de certains retraités m'étonne pour ne pas dire m'inquiète, car de notre côté nous précisons chaque année que le »Don « volontaire de l'action de Noël n'a rien à voir avec votre modeste cotisation annuelle de 24.- qui arrive chez vous en début d'année avec un mot précis et explicatif de notre caissier, mais malgré cela la confusion règne encore chez certains d'entre vous et pour moi c'est un comble !

Attention : le délai fixé pour le versement de cette cotisation doit être respecté, afin que votre nom ne soit pas simplement biffé et vos avantages supprimés !

Prenez donc la peine de lire nos informations puisque de notre côté nous prenons la peine de vous les donner !

Je ne vais pas répéter encore une fois tous les avantages que vous avez d'être membre de notre Association, mais comme les autres membres du comité je reste volontiers à votre disposition pour traiter les questions qui peuvent vous préoccuper.

Pour mémoire « être dans le doute reste certainement la pire des situations ».

Novembre 2011

**Votre représentant au comité**